



PROJET D'ETABLISSEMENT

Gestionnaire : Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « GCSMS - Ressource et Troubles Psychiques »	
Type d'établissement : Centre de Ressources N° FINESS : <i>en attente validation du GCSMS et obtention de l'autorisation de fonctionnement</i>	Date validité du projet : 2017-2021

Table des matières

Préambule - De l'expérimentation d'un centre d'écoute et d'accueil à la création d'un centre ressources régional	5
1. Présentation du GCSMS Ressource et Troubles Psychiques	7
2. Présentation du CEAPSY et contexte d'intervention.....	9
2.1. Objectifs, missions et cadre juridique	9
2.2. Public cible et territoire concerné.....	9
Enjeux relatifs au public cible.....	10
Enjeux liés à l'organisation de l'offre	10
2.3. Utilisateurs et offre de service proposée	11
2.4. Démarches inhérentes à la mise en œuvre des missions	12
Le développement continu de connaissances	12
La communication	12
2.5. Principes d'intervention et mise en œuvre.....	12
3. Moyens mis en œuvre.....	15
3.1. L'équipe	15
Composition de l'équipe	15
Conditions particulières d'emploi	15
Missions de chaque professionnel	15
Qualification des équipes	16
3.2. Le quotidien de l'établissement	16
Emplacement et organisation des locaux	16
Coordination des professionnels.....	17
L'organisation des réponses aux demandes adressées au CEAPSY	18
3.3. Le budget.....	18
4. Perspectives de développement et plan d'actions	19
4.1. Elargir le champ d'actions du CEAPSY à toute la région.....	19
4.2. Elargir la connaissance et la pratique du CEAPSY en cohérence avec l'intégralité de ses missions.....	19
4.3. Développer les actions de diffusion de connaissances	20
4.4. Renforcer l'inscription du CEAPSY dans une dynamique nationale.....	20
5. L'évaluation	21
5.1. Logique d'évaluation de l'activité	21
5.2. Evaluations internes et externes et démarche qualité	21
Acronymes.....	22
Annexes	23

Préambule - De l'expérimentation d'un centre d'écoute et d'accueil à la création d'un centre ressources régional

L'histoire du CEAPSY débute en 2010 lorsque plusieurs associations¹ membres de la coordination AGAPSY² Ile-de-France ont souligné l'importance de créer des centres ressources régionaux dédiés au handicap psychique. D'une part, elles ont constaté, l'utilité du Centre Ressources Autisme en Ile-de-France. D'autre part, elles ont observées un nombre important de demandes adressées par des personnes souffrant de troubles psychiques, des familles ou encore des professionnels (assistants sociaux, MDPH, etc.), en difficultés pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins. Malgré l'existence d'organismes en charge de l'information, de la sensibilisation ou de la communication tels que le Psycom et l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), il manquait toujours une structure d'accueil physique en charge de l'écoute et de l'information directe des personnes souffrant de troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels relatives sur les spécificités de ces troubles, les types de structures d'accompagnements (aussi bien au niveau du soin que du médico-social), l'implantation géographique de ces structures, les associations spécialisées, etc. Ainsi, les associations ont porté auprès des décideurs politiques, un projet de structure visant à combler ce manque.

En octobre 2013, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France offre la possibilité de créer un centre à vocation régionale sous la forme d'une expérimentation de trois ans. Son activité débutera en avril 2014 et sera développée en priorité sur trois des huit départements de l'Ile-de-France et sur une activité d'accueil et d'écoute des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels. Au cours de cette période, l'Association Prévention Soins et Insertion (APSI) prend en charge la gestion de la structure alors nommée Centre d'Ecoute et d'Accueil sur les troubles PSYchiques (CEAPSY). Un comité de pilotage inter-associatif, détaché du fonctionnement de la coordination AGAPSY Ile-de-France, assure le développement et le contrôle de l'expérimentation. Il préfigure le fonctionnement d'un Groupement de Coopération en charge de prendre le relais de l'APSI à la fin de la période expérimentale.

Début 2016, l'ARS Ile-de-France montré son intérêt pour le CEAPSY, de par le nombre de demandes qu'il a suscité, sa capacité à se positionner parmi les acteurs du territoire et les axes de développement qu'il prévoit. Il est décidé de constituer une structure pérenne d'avantage centrée sur l'information, l'orientation et le conseil et reconnue comme un centre ressources. Ce projet d'établissement en dessine les contours.

Le projet d'établissement du CEAPSY répond à une exigence réglementaire issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Au-delà de cette exigence, il est un outil de communication interne et externe visant à structurer le travail des professionnels et à faciliter les relations partenariales. Ce projet d'établissement a pour intérêt de clarifier le positionnement institutionnel du centre, en lien avec son organe de gestion, le GCSMS Ressource Troubles Psychiques qui en est le promoteur. Rédigé à un moment charnière de l'histoire du CEAPSY, il marque à la fois la fin de la période expérimentale et la création d'un établissement médico-social pérenne correspondant aux définitions données par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Bien qu'établi pour une durée de 5 ans, il a pour ambition de rester vivant. Il s'actualisera au fil des évolutions qui

¹ ALVE, APSI, ARIHM, EHS, Iris Messidor, Œuvre Falret, Regain, SIS

² Fédération Nationale des Associations Gestionnaires pour l'Accompagnement des personnes handicapées PSYchiques- actuellement Fédération Santé Mentale France

s'imposeront afin d'ajuster au mieux les services du CEAPSY aux besoins de ses utilisateurs. Ce projet d'établissement est soumis à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS).

1. Présentation du GCSMS Ressource et Troubles Psychiques

Le CEAPSY est géré par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), personne morale de droit privé constituée le 02/11/2016 (**cf. Annexe 1 : Convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale Ressource Troubles Psychiques**).

Le GCSMS - Ressource Troubles Psychiques est constitué, à l'heure de l'écriture de ce projet, de six associations. Il a pour seule vocation de gérer collectivement le CEAPSY. Pour cela, le groupement est animé par une Assemblée Générale où chaque membre décide à part égale (**cf. Annexe 2 : Composition de l'Assemblée Générale du GCSMS Ressource Troubles Psychiques**). Le groupement est représenté par un Administrateur mandaté par l'Assemblée Générale, lui-même assisté par un comité technique ou par tout autre comité.

Les associations membres du GCSMS Ressource Troubles Psychiques sont majoritairement implantées en Ile-de-France via la gestion d'établissements et services d'accompagnement social et médico-social. Elles agissent de façon plus large en créant ou en soutenant le développement de dispositifs en faveur des personnes touchées par la maladie psychique : soin, formation des professionnels, Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), etc. En tant qu'actrices de la santé dans la cité, les associations mettent donc à disposition leur expérience et leur savoir-faire à la population francilienne.



Association ALVE



Association Prévention Soins et Insertion (APSI)



Association Esperance Hauts-de-Seine (EHS)



Association IRIS Messidor



Association Œuvre Falret



Association Regain Paris

2. Présentation du CEAPSY et contexte d'intervention

2.1. Objectifs, missions et cadre juridique

Le CEAPSY Ile-de-France est un Centre Ressources régional dédié aux personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique. Ses objectifs sont les suivants :

- Répondre aux besoins des personnes en difficultés psychiques, des proches et des professionnels en termes d'information, d'orientation et de conseil ;
- Favoriser l'accès des personnes aux ressources spécialisées dans le domaine de la santé mentale et/ou du handicap psychique, en articulation et en complément de l'offre généraliste et accessible à tous ;
- Participer à l'émergence d'un réseau regroupant le sanitaire, le médico-social et le social, et ainsi favoriser la fluidification des parcours de vie ;
- Être un pôle d'expertise sur les questions d'organisation de l'offre et d'orientation des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, le CEAPSY Ile-de-France exerce des missions **d'information, d'orientation et de conseil**.

Le CEAPSY exerce ces missions dans le cadre de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, 11ème alinéa indique que : « *Les établissements ou services, dénommés selon les cas centres de ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de services de proximité, mettant en œuvre des actions de dépistage, d'aide, de soutien, de formation ou d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'usagers, ou d'autres établissements et services, constituent des établissements médico-sociaux* ».

2.2. Public cible et territoire concerné

Les missions du CEAPSY Ile-de-France concernent les adultes, résidant en Ile-de-France, vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique.

Il est important de préciser les deux critères qualifiant ce public cible :

- **Adulte** : fait davantage référence à la projection de la personne dans des activités considérées, de façon normative, comme celles de la vie adulte (ex : autonomie dans le logement, accès à un emploi ou une formation professionnalisante) plutôt qu'à la majorité ;
- **Résidant en Ile-de-France** : sont concernées les personnes vivant ou projetant de résider en Ile-de-France. Cependant, dans la mesure où il existe peu de lieux similaires au CEAPSY dans d'autres régions, il arrive que l'équipe soit interpellée pour des personnes sans lien avec la région. Elle tente alors de répondre, à minima, à la demande et/ou, si possible, d'orienter vers des organismes semblables dans les autres régions.

Le CEAPSY Ile-de-France positionne sa pratique dans la lignée de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sur les Spécificités de l'accompagnement des Adultes Handicapés Psychiques (2016). Ceci implique alors de considérer le handicap comme « *limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne* » plutôt que de limiter sa définition à une catégorie administrative. Il s'agit aussi de prendre en compte le fait que les situations de handicap nécessitent l'articulation et l'adaptation constantes de différents modes de prise en charge. Ceux-ci incluent le soin et l'accompagnement social et médico-social qui interviennent alors en complément des dispositifs de

droit commun, du soutien par les pairs et les proches et de l'aménagement de l'environnement de la personne.

Enjeux relatifs au public cible

Le CEAPSY Ile-de-France agit dans un contexte où l'accès à des soins durables ou à des solutions de compensation, en particulier chez l'adulte, implique que celui-ci ne soit pas dans le déni de sa maladie ou de son handicap. Il est aussi nécessaire que la personne accepte de s'engager dans une démarche auprès de services sociaux, d'une structure spécialisée et/ou de la MDPH ; cette acceptation pouvant souvent faire défaut, entre autre par manque d'information. A ce titre, l'ARS Ile-de-France indique, dans son Projet Régional de Santé, que les démarches de reconnaissance du handicap, parfois traumatisantes et fastidieuses pour les personnes, peuvent être abandonnées, en particulier dans le cas du handicap psychique.

Par ailleurs, le CEAPSY fait souvent face à des utilisateurs dont les demandes sont centrées sur l'accès au soin alors que les situations sont bien plus complexes et semblent aller au-delà d'un unique besoin de stabilisation de la maladie. L'accompagnement à la citoyenneté est souvent vu comme secondaire comparé à la diminution des symptômes. Les personnes, incluant leurs proches et les professionnels, sont encore peu conscientes de la palette de solutions existantes et/ou de leur réalité. Le concept de handicap psychique est encore souvent confondu avec la notion de déficience ou de maladie, ou restreint à l'accès à une Allocation Adulte Handicapé.

Enjeux liés à l'organisation de l'offre

L'intervention du CEAPSY Ile-de-France est intimement liée à l'organisation de l'offre sur son territoire ainsi que de la préexistence d'organismes en charge de l'accueil et de l'information avec lesquels il convient de ne pas se substituer.

Le CEAPSY Ile-de-France a observé, grâce à une vision élargie de l'offre, que même si le développement de dispositifs à l'attention des personnes vivant avec des troubles psychiques s'inscrit principalement dans le secteur médico-social et de la psychiatrie, d'autres types de réponses peuvent être issus de la spécialisation d'un dispositif d'un autre secteur (précarité, Insertion par l'Activité Economique, entraide, tourisme social et solidaire, prestations développées par les MDPH, etc.) ou d'une forme d'hybridation des ressources (financement par les pouvoirs publics, bénévolat, mécénat, etc.). De plus, au sein d'une même catégorie d'établissement, de service ou de prestation, il existe une richesse des pratiques concernant les prestations proposées, les critères d'accès ou encore les partenariats développés. Les dispositifs s'inscrivent différemment dans la notion d'adaptation aux personnes concernées par le handicap psychique. Ce secteur d'activité est emprunte de pratiques riches et innovantes et les initiatives en termes de formations et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles apparaissent progressivement.

Néanmoins, cette richesse est aussi synonyme d'incompréhension et de difficultés d'accès si les informations ne sont pas centralisées, intégrées et diffusées de façon adapté auprès des personnes directement concernées ou impliquées dans l'organisation de l'offre. Ces observations sont en lien avec celles de l'ARS Ile-de-France qui note dans son Projet Régional de Santé que : « *L'information sur la diversité des intervenants et les dispositifs de réponse existant en santé mentale et pour les personnes handicapées psychiques est le plus souvent disséminée et difficilement accessible tant aux usagers qu'aux professionnels.* » Elle précise aussi que : « *D'une manière générale, la connaissance de l'offre existante n'est pas exhaustive et il conviendra de se doter des moyens nécessaires pour disposer d'une vue régionale des différentes modalités d'accompagnement du handicap psychique.*»

2.3. Utilisateurs et offre de service proposée

Le CEAPSY déploie ses missions d'information, d'orientation et de conseil à l'attention de trois types d'utilisateurs :

- Les adultes se présentant comme étant touchés par la maladie psychique et pour lesquels elle impacte dans leur parcours de vie ;
- Les proches : famille, amis, voisins et collègues faisant face aux conséquences des troubles psychiques ;
- Les professionnels : personne agissant au nom d'un établissement, service ou association et intervenant en faveur du public cible. Sont aussi inclus les bénévoles associatifs ainsi que les acteurs impliqués dans l'organisation de l'offre, dont les administrations publiques.

Ainsi, les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique ciblées par le CEAPSY peuvent être bénéficiaires directs ou indirects de son intervention.

De plus, le CEAPSY Ile-de-France propose une palette d'interventions à plusieurs niveaux lui permettant de d'atteindre ses objectifs :

- **Appui à l'évaluation de situations et recherche de réponses individuelles** : Le CEAPSY propose directement une aide ponctuelle à toute personne en recherche de solutions. Cet appui est réalisé via des entretiens personnalisés avec la personne qui mobilise le CEAPSY. Il comprend une aide à l'évaluation de la situation, une information sur les pistes envisageables, et un conseil dans les démarches.
- **Conseil aux organismes dans la mise en œuvre de leurs actions et l'évolution de leurs pratiques** : Le CEAPSY conseille tout organisme intervenant auprès des personnes vivant avec des troubles psychiques, qu'il soit spécialisé ou non pour ce public, afin de les aider à mettre en œuvre les actions les plus adaptées possibles (formation, échange de pratiques et recherche de partenaires pouvant intervenir en appui ou en relais de leur intervention).
- **Diffusion de connaissances** : Le CEAPSY prend appui sur les observations effectuées au croisement de l'expertise qu'il développe et de son activité quotidienne, afin de participer à l'amélioration des connaissances sur les ressources existantes et les pratiques repérées. Pour cela, il peut, à son initiative ou sur demande, développer ou participer au développement d'outils, mettre en place des actions ou des études correspondant aux objectifs qu'il poursuit.

En ce sens, il agit en articulation et en complémentarité des organismes du même territoire en poursuivant des objectifs similaires, en particulier avec :

- Les établissements de santé et établissements sociaux et médico-sociaux eux-mêmes impliqués dans la recherche de solutions et auxquels le CEAPSY se présente comme un lieu d'étayage ;
- Les MDPH elles-mêmes en charge de l'évaluation du handicap et pour lesquelles le CEAPSY se présente comme un facilitateur (informations sur leur existence et conseils dans les démarches de constitution de dossier MDPH) ;
- L'UNAFAM qui, via son service téléphonique Ecoute-Famille, suit une démarche clinique centrée sur le lien familial et, via les délégations départementales, accompagne les proches dans la durée alors que le CEAPSY apporte une aide ponctuelle aux familles dans la recherche de solutions ;
- Les autres centres ressources existant en Ile-de-France et dédiés à d'autres types de public ;
- Le Psycom qui agit dans le domaine de l'information via la diffusion d'outils plutôt que par une approche personnalisée ;

2.4. Démarches inhérentes à la mise en œuvre des missions

Le développement continu de connaissances

Afin de mener à bien ses missions et d'offrir un service de la meilleure qualité possible, il est nécessaire que le CEAPSY développe une connaissance relative aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques ainsi qu'aux solutions qui leur sont proposées. Ce développement de connaissances se fait sur la base de :

- **une démarche de veille législative et juridique**, et ce, en particulier, pour ce qui est des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques ciblées par le CEAPSY et du cadre d'évolution de l'offre. Cette veille est réalisée à partir de la documentation dans la presse spécialisée, des rapports émanant des administrations publiques, des bulletins de veille de certains organismes ainsi que des rapports d'étude et de recherche.
- **une démarche de réseau** qui permet de développer une connaissance sur la réalité de l'offre existante en Ile-de-France. Ceci implique une prise de contact régulière avec les professionnels exerçant dans les dispositifs que les personnes vivant avec des troubles psychiques peuvent mobiliser. Cette démarche concerne à la fois les établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social, les associations d'entraide, les MDPH, les administrations, etc., qu'ils soient spécialisés ou non.
- **la prise en compte de l'expertise d'usagers et des professionnels de l'offre en santé mentale** qui permet d'adapter les pratiques des professionnels à la réalité des parcours et des ressources existantes, en particulier en ce qui concerne les conseils apportés. Cette expertise peut être mobilisée autour de la conception d'un outil ou, au cas par cas, autour d'une situation particulière.

La communication

Le CEAPSY tient à se positionner en tant que porte d'entrée vers l'offre existante. Pour cela, l'équipe développe une démarche de communication ciblée à l'attention des personnes vivant avec des troubles psychiques éloignées des réseaux d'information et d'accès aux droits. Il s'agit alors de sensibiliser ces personnes à l'existence d'une offre de services pouvant potentiellement répondre à leurs problématiques et de les inviter à contacter le CEAPSY.

Aussi, l'équipe du CEAPSY développe des supports de communication (sur internet et papier) spécifiques et adaptés à un public susceptible d'être « novice » en la matière. Ces outils sont alors diffusés auprès de professionnels vus comme témoins des répercussions des troubles psychiques sur la vie quotidienne mais peu outillés pour orienter ces personnes.

2.5. Principes d'intervention et mise en œuvre

L'action des professionnels du CEAPSY s'appuie sur des principes d'intervention qui trouvent leurs fondements dans les valeurs portées par le GCSMS Ressources Troubles Psychiques.

Il est à noter que ces principes d'intervention concernent toute l'activité du CEAPSY et ne seraient se restreindre aux interventions d'aide à la recherche de solutions à titre individuel.

Disponibilité et continuité de l'intervention : L'équipe du CEAPSY se rend disponible à toute personne qui s'adresserait à elle. Toute demande fait l'objet d'une écoute et d'une attention. Toute intervention débutée est achevée. Le principe de disponibilité demeure dans le cas d'une utilisation inappropriée du CEAPSY par une personne (c'est-à-dire ne correspondant pas aux objectifs et missions). La personne est accueillie, ne serait-ce que pour lui repréciser le cadre d'intervention du CEAPSY. Consciente qu'une intervention ponctuelle est insuffisante, l'équipe s'attachera à déterminer avec la personne quels sont

les acteurs à (re)mobiliser pour assurer un accompagnement sur le long terme et se rend disponible pour tout besoin de précisions ou d'étayage.

Autonomie et droit à l'information : Les professionnels du CEAPSY respectent la liberté et la capacité de décider de chaque personne. En ce sens, le rôle du centre se limite dans la prise de décision concernant la situation exposée. Il présente la palette des possibilités et aide à déterminer lesquelles seraient plus adaptés aux besoins et choix de la personne. Ceci implique de déployer tous les moyens possibles pour donner à la personne sollicitant une information claire et accessible. A ce titre, les proches et les professionnels ne sont pas vus comme des simples moyens au service du public ciblé par le CEAPSY.

Globalité et cohérence des réponses apportées : Les réponses apportées par le CEAPSY sont effectuées dans le cadre d'une approche globale incluant la prise en compte des solutions déjà considérées, la recherche d'une cohérence avec le parcours de vie/le fonctionnement de l'organisation, la culture de la personne/l'organisme et la réalité des ressources s'offrant à elle. Ceci suppose, entre autres, d'effectuer l'évaluation la plus complète possible de la situation exposée et l'apport de conseils réalistes.

Confidentialité, secret partagé et anonymat : Les informations recueillies par l'équipe du CEAPSY sont protégées par le principe de confidentialité. Elles sont diffusées entre les intervenants du CEAPSY suivant le principe du secret partagé. Les données individuelles et nominatives sont rendues anonymes lorsqu'elles sont diffusées dans les rapports édités par le CEAPSY. Le principe du secret partagé s'étend aux organismes partenaires du CEAPSY mobilisés dans le cadre d'une mise en lien. Pour cela, les utilisateurs du CEAPSY doivent consentir à la transmission d'informations les concernant. Les informations communiquées sont alors strictement limitées à celles considérées comme indispensables pour assurer un relais efficace.

Distance professionnelle et neutralité : L'équipe du CEAPSY veille à garder une distance professionnelle suffisante avec les personnes auprès desquelles elle intervient, qu'il s'agisse des professionnels partenaires ou des utilisateurs. Ce principe implique notamment l'interdiction d'inviter, d'accueillir, d'héberger ou d'employer, à titre personnel des utilisateurs de la structure ainsi que de leur offrir ou d'accepter de leur part des cadeaux. Dans le cas où le proche d'un intervenant viendrait à mobiliser le CEAPSY, le traitement de sa demande serait alors orienté vers un autre professionnel qui ne sera pas autorisé à partager les informations avec son collègue. En outre, l'équipe s'engage à une neutralité lors des orientations, ce qui exclut de favoriser un organisme plutôt qu'un autre du fait de préférences ou d'un intérêt personnel. Le principe de neutralité n'interdit pas d'envisager certaines formes de partenariat dans la mesure où il présenterait un intérêt dans la mise en œuvre des missions du CEAPSY.

3. Moyens mis en œuvre

3.1. L'équipe

Composition de l'équipe

L'équipe est constituée de 5 professionnels à temps plein : un directeur(trice), un(e) assistant(e) de direction, deux chargé(e) d'orientation et un(e) chargé(e) de mission. De plus, un(e) psychologue intervient dans le cadre de l'animation de groupes d'analyse des pratiques à hauteur d'1/2 journée par mois. Il s'agit d'une prestation externalisée au même titre que la fonction comptable. L'équipe peut être complétée par d'autres intervenant(e)s, sous la forme de prestations ou de mises à disposition. **(cf. Annexe 3 : Tableau synthétique des effectifs).**

Conditions particulières d'emploi

Les professionnels de l'équipe permanente sont employés par un des membres du GCSMS et mis à disposition. Conformément aux dispositions légales, les professionnels sont placés sous autorité hiérarchique de l'employeur pour ce qui est du registre disciplinaire et sous autorité fonctionnelle et organisationnelle du GCSMS. Pendant le temps de mise à disposition et pour respecter le principe de neutralité guidant les pratiques des professionnels, les salariés sont totalement détachés des services de l'employeur.

Missions de chaque professionnel

Les missions de chaque professionnel sont pensées dans une logique de spécialisation des tâches visant à favoriser l'émergence d'une solide expertise au sein de la structure.

Le directeur : Agissant par délégation et sous l'autorité fonctionnelle de l'Administrateur du GCSMS, il est responsable du fonctionnement général du CEAPSY. Il en assure la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et organise son activité et son évaluation. Plus particulièrement, il :

- Coordonne le travail partenarial au niveau régional. En lien avec l'Administrateur, il met directement en œuvre le travail partenarial national ;
- Définit et coordonne la politique de gestion de l'information et de la communication interne et externe ;
- Contribue à l'élaboration des orientations et met en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale du GCSMS. A ce titre, il est chargé d'élaborer, avec l'équipe, le projet d'établissement et d'en assurer la mise en place après validation par le GCSMS.

L'assistant de direction : Il seconde le directeur dans une partie de ses fonctions, en particulier concernant :

- la gestion des ressources humaines et matérielles (suivi des dossiers administratifs, gestion du courrier, documents à communiquer à la comptabilité, organisation des réunions). Il est, à ce titre l'interlocuteur privilégié des prestataires et fournisseurs du centre ;
- l'organisation et l'évaluation de l'activité du centre. Il est situé en première ligne du traitement des demandes et effectue le traitement statistique de l'activité ;
- la mise en œuvre des outils de communication interne et externe.

Les chargés d'orientation : Les chargés d'orientation traitent les demandes d'appui individuel, de l'information générale jusqu'à la mise en lien avec les ressources du territoire. Ils exercent une fonction de veille sur le réseau et, en lien avec le directeur, mettent en œuvre le partenariat avec les établissements et services en ce qui concerne l'orientation du public. Chaque professionnel est

réfèrent de quatre départements d'Ile-de-France. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des acteurs de ces départements et joue le rôle de centralisateur et d'assimilation de l'information en interne. Les chargés d'orientation participent ponctuellement aux actions développées par le CEAPSY en y amenant leur connaissance sur l'offre existante et leur expertise sur les questions d'information et d'orientation du public.

Le chargé de mission : Le chargé de mission traite, en étroite collaboration avec les chargés d'orientation, les demandes d'appui aux organismes. Il développe des actions visant à l'amélioration des connaissances sur les ressources. Il exerce une fonction de veille sur la formation et les pratiques professionnelles. En lien avec le directeur, il met en œuvre la collaboration avec les organismes œuvrant dans ces champs d'action. Il assiste le directeur dans ses fonctions de coordination du travail partenarial.

Qualification des équipes

Le recrutement des professionnels du CEAPSY se fait sur la base de deux critères :

- une connaissance préalable du public cible et/ou des ressources existantes pour ce public ;
- une forte appétence et/ou des compétences avérées pour le travail en réseau et la transmission d'informations.

En outre, la réalisation des missions du CEAPSY dépend de la capacité des professionnels à développer leurs connaissances et leurs compétences. En plus des dispositions habituelles telles que la formation continue, l'organisation du CEAPSY est établie de sorte à soutenir les professionnels dans ce développement.

3.2. Le quotidien de l'établissement

Emplacement et organisation des locaux

Le CEAPSY est implanté dans le 14^e arrondissement de Paris, dans le quartier Alesia. Le choix des locaux, à savoir dans une zone située au centre de la région Ile-de-France, a été fait de sorte à faciliter l'accès des personnes venant de toute la région via le réseau de transports en commun. Les locaux sont situés au 102 avenue du Général Leclerc, à proximité de la Porte d'Orléans et de plusieurs arrêts de transports en commun.

De plus, il s'agissait de s'intégrer dans la cité, dans un endroit non stigmatisant afin de répondre aux enjeux d'accueil d'un public parfois en difficulté avec le milieu hospitalier ou les administrations publiques.



Les locaux sont partagés en deux espaces avec leurs fonctions propres. Une première partie est composée d'un espace d'accueil/secrétariat permettant la mise en attente et l'orientation des personnes. Cet espace est suivi de deux petites salles dédiées à la réalisation des entretiens sur site et par téléphone avec les sollicitants et partenaires du CEAPSY. Ces dernières sont équipées d'une table ronde et d'un bureau d'appoint avec un ordinateur et de la documentation. Elles permettent à la fois d'assurer la confidentialité des échanges et l'accès, en temps réel, aux ressources nécessaires pour la réalisation des entretiens. La deuxième partie des locaux est constituée du bureau du directeur et d'un

open-space couplé à un espace de réunion. Elle est réservée aux professionnels du CEAPSY et à l'organisation des réunions institutionnelles. Le choix d'un open-space, partagé par les chargés d'orientation et le chargé de mission du CEAPSY, a pour objectif de faciliter la communication et l'échange d'informations.

Coordination des professionnels

Qu'il s'agisse de la réponse aux demandes adressées au CEAPSY ou des actions développés, une importance est donnée à ce que l'intervention de chaque professionnel ne soit pas « personne-dépendante » mais bien le reflet d'une connaissance et d'une pratique développée en équipe. Les informations issues de la veille et du travail de réseau sont partagées, mises en lien et homogénéisées au sein de l'équipe. Il s'agit aussi de pouvoir compiler et analyser les informations issues de la recherche documentaire et des prises de contact afin d'appréhender les dynamiques au sein d'un même territoire, d'une association, d'un établissement de santé ou d'un groupement.

Au-delà de la spécialisation des tâches opérées au sein de l'équipe, l'organisation des professionnels est pensée de sorte à favoriser la réflexion collective et l'homogénéisation des pratiques dans une logique de cohérence globale de l'établissement. Plusieurs dispositions sont alors utilisées pour assurer cette cohérence.

La réunion d'équipe : Elle permet d'apporter une information homogène de la part de la direction et de l'assistante à l'équipe à propos du fonctionnement du service, de son évolution et des projets à mener. Il s'agit aussi d'échanger sur l'activité de chaque membre de l'équipe, de l'état d'avancement des différents dossiers, d'anticiper les événements prévus jusqu'à la prochaine réunion (ex : rendez-vous des membres de l'équipe) et de prendre des décisions concernant l'organisation à mettre en place.

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles : Ils sont organisés une fois par mois sur des sessions de deux heures afin de débattre des pratiques professionnelles et d'exposer les difficultés. Les professionnels de l'équipe directement concernés par le traitement des demandes et la mise en œuvre d'actions participent à ces groupes. Les groupes d'Analyse des pratiques sont animés par un intervenant extérieur, en l'absence du directeur. Ils font l'objet de préconisations en ce qui concerne l'amélioration des outils utilisés par l'équipe et la formation des professionnels.

Les groupes de travail : Programmés selon les besoins, ils permettent de co-produire un outil ou une action. Après avoir déterminé les objectifs du groupe de travail, il s'agit de bâtir une réflexion structurée et de mettre en commun les contributions des professionnels concernés par un même axe de travail. Ils peuvent être animés par le directeur, l'assistant de direction ou le chargé de mission en fonction des axes travaillés.

Les entretiens en binôme : Organisés selon les besoins de service, ils permettent à deux professionnels de vivre une même situation et de pouvoir, soit créer une dynamique entre deux fonctions, soit renforcer la communication et le partage d'informations entre deux professionnels exerçant les mêmes fonctions. Le travail en binôme fait l'objet d'une commande de la part du directeur et d'un retour par les professionnels.

Les temps d'échanges autour d'une situation : organisés de façon formelle ou informelle, ces temps permettent, après un entretien, de s'appuyer sur les connaissances développées par un autre professionnel afin d'étayer les réponses apportées à la personne.

L'organisation des réponses aux demandes adressées au CEAPSY

L'équipe reçoit des demandes adressées par email, par téléphone, au cours d'une visite ou lors d'une rencontre. Toutes les demandes sont centralisées par l'assistant(e) de direction et font l'objet d'un premier échange visant à déterminer s'il s'agit du champ de compétences du CEAPSY et à obtenir des informations suffisantes à l'orientation de la personne vers les professionnels du CEAPSY. La personne s'adressant au CEAPSY est ensuite orientée vers un professionnel qui deviendra référent dans le suivi de la demande. De plus, l'orientation de la demande au sein de l'équipe se fait dans le délai le plus court possible et, sauf exception, par ordre chronologique d'arrivée. En fonction du souhait et de la disponibilité de la personne ainsi que des besoins d'étalement des réponses, un ou plusieurs entretiens seront réalisés, soit sur site, soit par téléphone.

L'accueil téléphonique et physique sont organisés en parallèle les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et les mardis de 16h à 19h. Durant ces horaires, l'équipe est organisée de sorte à ce qu'il y ait, à tout moment, au moins deux personnes disponibles aux personnes sollicitant le CEAPSY. Les demandes étant majoritairement traitées dans le cadre d'une résolution de situation individuelle, les deux chargés d'orientation se partagent les temps de permanence de sorte qu'un de ces professionnels soit toujours présent durant les heures d'ouverture du centre.

Compte tenu des estimations faites au cours de la période expérimentale et de la composition de l'équipe, le CEAPSY estime pouvoir assumer, dans de bonnes conditions, le traitement de 1 500 à 2000 demandes par an, dont 1 000 à 1 200 entretiens relatifs à une aide à titre individuelle, 200 à 250 à un appui organisme et 300 à 400 au rôle du CEAPSY ou à une demande partenariale. .

3.3. Le budget

Les moyens budgétaires sont alloués par l'ARS sous la forme d'un budget médico-social. Il s'agit d'une enveloppe globale lui permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que les charges afférentes au personnel. Il est demandé que l'autorisation de fonctionnement du CEAPSY ainsi que le budget associé soient attribués directement au GCSMS. En plus de ces moyens pérennes, le CEAPSY devra développer une recherche de produits afin de développer des actions spécifiques. **Cf. Annexe 5 : Budget prévisionnel du CEAPSY**

Le directeur, sur délégation de l'Administrateur du GCSMS, présente chaque année le Budget Prévisionnel du CEAPSY à l'Assemblée Générale du GCSMS qui statue.

4. Perspectives de développement et plan d'actions

Les constats issus de l'expérimentation du CEAPSY permettent de réaliser un bilan sur les réussites et les améliorations à prévoir et ainsi de constituer un plan d'actions adapté à son redéploiement en tant que centre ressources régional pérenne. Organisé en axes de développement, le plan d'actions du CEAPSY permet à tous d'avoir une vision globale et exhaustive de l'évolution du centre. Il permet de prioriser et maîtriser ce déploiement tout en optimisant les moyens humains et financiers et, si nécessaire, d'établir des solutions de replis. Le plan d'action fait l'objet d'un suivi annuel dont le contenu est repris dans le rapport d'activité, que ce soit concernant les moyens mis en œuvre ou les résultats obtenus. Il est mis à jour annuellement, au regard du bilan effectué. Il nourrira l'évaluation interne qui sera réalisée dans un délai de cinq ans.

Ces axes de développement ont été réfléchis alors que le CEAPSY s'apprête à connaître un développement important de son activité, ce qui implique une réorganisation de l'équipe et de son quotidien, afin que les moyens mis en œuvre soient conformes à ce projet d'établissement. Cette réorganisation a déjà été anticipée et s'accéléra pendant la première et la seconde année de mise en œuvre de ce projet (**cf. Annexe 5 : Fiches action**).

4.1. Elargir le champ d'actions du CEAPSY à toute la région

Le CEAPSY a priorisé sa démarche de réseau et de partenariat dans trois des huit départements d'Ile-de-France : Paris, le Val de Marne et la Seine et Marne. En plus du travail réalisé dans ces départements prioritaires, les professionnels entraînent en contact avec les acteurs d'autres départements en fonction des opportunités. En parallèle, une démarche de communication visant à toucher les personnes éloignées des réseaux d'information et d'accès aux droits a été mise en œuvre avec la même logique de priorisation et en ciblant progressivement les professionnels au regard des configurations de chaque territoire.

Ces actions ont permis de développer une connaissance relativement fournie et quelques partenariats sur les territoires prioritaires ainsi que les Hauts-de-Seine. Elles ont aussi permis de faire émerger des demandes, en cohérence avec l'investissement fait en termes de communication..

A la sortie de l'expérimentation et grâce à des moyens renforcés, le CEAPSY est en capacité **d'étendre la démarche de réseau et de communication à l'intégralité de la région**. Entre autres, il sera important de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que les demandes entre les départements soient davantage équilibrées et adaptées aux besoins des territoires. Une attention sera aussi apportée afin d'élargir la communication de façon à ce que le CEAPSY soit mieux repéré comme utilisable par les professionnels, mais aussi d'optimiser les prises de contact et le suivi des relations avec les professionnels du réseau.

4.2. Elargir la connaissance et la pratique du CEAPSY en cohérence avec l'intégralité de ses missions

Pendant la première partie de la phase expérimentale, le CEAPSY a majoritairement développé une expertise dans le domaine de l'accompagnement social et médico-social dédié aux personnes vivant avec des troubles psychiques ainsi que des prestations spécifiques au handicap psychique. Il a progressivement élargi sa démarche de connaissances au secteur sanitaire, à l'entraide, etc. et aux ressources non spécialisées mais accessibles aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Ceci concerne à la fois la veille législative et juridique, la documentation et la démarche de réseau. Afin d'améliorer la qualité d'intervention du CEAPSY, les efforts déjà mis en œuvre continueront à être élargis et renforcés sur des thématiques permettant de **développer une connaissance suffisamment**

précise de la palette de solutions autour de laquelle les personnes peuvent être informées, orientées et conseillées.

Afin de structurer les connaissances, des outils et méthodes de travail ont été construits de sorte à centraliser les informations et les diffuser à l'ensemble de l'équipe (nomenclature des établissements, services et prestations pertinentes au vu du public cible, vademécum des établissements, services et prestations dédiés au public cible du CEAPSY, temps de partage d'information, etc.). De même, l'équipe a pu formaliser les pratiques communes d'information, d'orientation et de conseil (échanges de pratiques, grilles d'entretien, etc.) et développer des indicateurs permettant de les expliciter (grille de suivi et de recueil d'informations sur le traitement des demandes). Dans un premier temps, ces démarches étaient centrées sur l'activité d'aide à la recherche de solutions à titre individuel pour ensuite être élargies au conseil aux organismes. En parallèle, le rôle de chaque professionnel dans le traitement des demandes ainsi que les groupes d'analyse des pratiques professionnelles ont été révisés. Il conviendra, là aussi, de maintenir les efforts réalisés afin **d'affiner le rôle et les modalités d'articulation de chaque professionnel dans le traitement des demandes** et de continuer à **adapter les pratiques, outils et indicateurs d'activité à l'intégralité des interventions du CEAPSY**.

4.3. Développer les actions de diffusion de connaissances

Pendant le temps de l'expérimentation, le CEAPSY a pu être mobilisé pour participer à des actions de diffusion de connaissances (annuaires, journées d'information ou de formation, études, recommandations de bonnes pratiques, etc.). Il est de plus en plus repéré comme un acteur en capacité de faire remonter des observations de terrain sur les problématiques rencontrées par les personnes vivant avec des troubles psychiques, leurs proches et les professionnels en matière d'accès à l'information et aux ressources existantes en Ile-de-France ou pouvant faire profiter des connaissances qu'il développe dans un autre cadre que le traitement des demandes qui lui sont adressées. Des liens se sont progressivement créés avec des organismes d'étude et de recherche. Il conviendra alors de **continuer à développer des partenariats et participer à leurs actions** de diffusion de connaissances.

L'équipe a aussi réfléchi à des actions qu'il pourrait développer pour répondre spécifiquement aux besoins des professionnels du territoire. Elle a mis en œuvre une démarche de réflexion concernant le développement d'une fonction observatoire (cf. **Annexe 6 : Note de synthèse concernant le développement de la fonction observatoire du CEAPSY**). Le CEAPSY s'emploiera donc à **développer des initiatives complémentaires à celles déjà existantes en matière d'information, de formation et d'étude** en s'appuyant sur les connaissances qu'il effectue via son activité quotidienne.

4.4. Renforcer l'inscription du CEAPSY dans une dynamique nationale

Au fur et à mesure de son développement, le CEAPSY a pu s'inscrire dans une démarche de mise en lien avec des organismes poursuivant des objectifs similaires à un niveau national : administrations publiques, instances de pilotage et d'évaluation nationale, fédérations. Dans une logique de partage d'expérience, il a pu participer à, voire initier, des temps de regroupement avec des organismes similaires dans d'autres régions. (ex : Centres Ressources Handicap Psychique, Réseaux de Santé Mixte Handicap Psychique, etc.). Les attentions seront portées de sorte que cette dynamique soit amplifiée.

5. L'évaluation

5.1. Logique d'évaluation de l'activité

Le CEAPSY s'est doté, au commencement de son expérimentation, d'indicateurs collectés au fil de son activité. Ces données sont traitées, analysées et font l'objet d'un rapport d'activité annuel qui met en exergue les faits marquants et les orientations pour l'année suivante. Ce rapport est soumis à l'approbation du GCSMS Ressources Troubles Psychiques.

Les indicateurs sont regroupés en plusieurs volets permettant de :

- Mettre en avant l'évolution des moyens mis en œuvre par le CEAPSY pour la réalisation de ses objectifs et missions ;
- Apprécier la quantité de demandes adressées au CEAPSY et leurs principales caractéristiques (façon dont les demandes ont été traitées, origine géographique, impact de la communication, etc.) ;
- Mettre en exergue le nombre de personnes et organismes ayant fait l'objet d'entretiens, leurs principales caractéristiques et les informations qualitatives quant à la réalisation des appuis ;
- Faire un bilan des actions que le CEAPSY a initiées ou auxquelles il a participé dans le cadre de la diffusion de connaissances.

5.2. Evaluations internes et externes et démarche qualité

Le CEAPSY est un établissement médico-social au sens de la loi du 2 janvier 2002. Les obligations relatives aux évaluations internes et externes s'imposent à lui. Soucieux de répondre à cette obligation réglementaire, le CEAPSY s'engage à définir et mettre en œuvre des outils et indicateurs d'évaluation correspondant aux recommandations de bonnes pratiques éditées par l'ANESM.

De manière générale, le CEAPSY s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qu'il intègre comme un moyen mis en œuvre pour la réalisation de ses objectifs et de ses missions. Le CEAPSY continuera de définir les indicateurs d'évaluation de la qualité du service rendu dont une partie sera reprise dans les rapports annuels d'activité.

Acronymes

APSI : Association Prévention Insertion Soins

ARIHM : Action et Recherche – Insertion et Handicaps psychiques ou mentaux (association)

ARS : Agence Régionale de Santé

AGAPSY : Fédération Nationale des Associations Gestionnaires pour l'Accompagnement des personnes handicapées PSYchiques (actuellement Fédération Santé Mentale France)

EHS : Espérance Hauts-de-Seine (association)

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

SIS : Soutien Insertion Santé (association)

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amies de personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques

Annexes

Annexe 1 : Convention constitutive GCSMS Ressource Troubles Psychiques	i
Annexe 2 : Composition de l'Assemblée Générale du GCSMS Ressource Troubles Psychiques.....	ii
Annexe 3 : Tableau synthétique des effectifs	iv
Annexe 4 : Budget prévisionnel du CEAPSY	vi
Annexe 5 : Fiches action.....	viii
Annexe 6 : Note de synthèse sur le développement de la fonction observatoire du CEAPSY.....	xii

Annexe 1 : Convention constitutive GCSMS Ressource Troubles Psychiques

Annexe 2 : Composition de l'Assemblée Générale du GCSMS Ressource Troubles Psychiques

Association membre	NOM	Prénom	Fonction au sein de l'association	Fonction au sein de l'Assemblée Générale
ALVE	SEIJO LOPEZ	Jean Marc	Directeur Général	Représentant titulaire
	CLAUSTRE	Jean Marie	Administrateur	Représentant suppléant
APSI	MOREL-LEFEVRE	Joël	Président	Représentant titulaire
	CAVAT	Bernard	Directeur Général	Représentant suppléant
EHS	EBOLI	Jacques	Vice-président	Représentant titulaire
	BERNABEU	Catherine	Représentante	Représentant suppléant
IRIS MESSIDOR	DUCRE SIE	Agnès	Directrice générale	Représentant titulaire
	CHALTIEL	Patrick	Administrateur	Représentant suppléant
ŒUVRE FALRET	FABRE FALRET	Philippe	Président	Représentant titulaire
	HENNION	Annick	Directrice générale	Représentant suppléant
REGAIN PARIS	DE LASA	Jean	Président	Représentant titulaire
	BROUANT	Philippe	Directeur Général	Représentant suppléant

Annexe 3 : Tableau synthétique des effectifs

NOM Prénom Emploi	Entrée	Grille Groupe Echelon	ETP	Indice Conv. Contrat	Indemnité sujétion	Primes
VANDEVILLE Marie Directrice	01/11/2013	Cadre classe 1 Niv 1 870 1	1	875.5		70
MEYLAN Maud Chargée de mission	26/03/2014	Cadre classe 3 Niv 2 720 1	1	720		
JUGEAU Christine Assistante de direction	07/03/2016	Technicien supérieur 434 3	1	503	41.29	
PILET Chloé Chargée d'orientation	04/01/2016	Assistant du service social 434 3	1	478	39.24	
A RECRUTER Chargé(e) d'orientation	12/2016	Technicien supérieur 434 3	1	637	44.29	
A RECRUTER Chargé(e) d'étude		Cadre classe 3 Niv 2 720 1	0.5	720		

Annexe 4 : Budget prévisionnel du CEAPSY

Annexe 5 : Fiches actions

A noter : hors ajustements, les actions sont à réaliser au plus tard au début du mois inscrit comme échéance.

Axe 1 : Elargir le champ d'actions du CEAPSY à toute la région			
Actions	Echéances	Moyens spécifiques affectés et suivis particuliers	Indicateurs d'évaluation
Recruter un second chargé d'orientation et le rendre opérationnel avant la régionalisation.	Janvier 2017	- Binôme pendant un mois avec les professionnels déjà en place - Temps du chargé d'orientation dédiés au développement de connaissances pendant le temps d'intégration - Entretiens professionnels plus fréquents	Description de l'évolution de la composition de l'équipe, des fonctions, des qualifications et de l'utilisation des temps de travail et de coordination.
Mettre en place des fonctions de référents territoriaux chez les chargés d'orientation, affirmer leur rôle en interne et en externe	Janvier 2017	- Temps de réunion dédiés au suivi - Entretiens professionnels réguliers	Nombre des groupes de travail et de temps dédiés, professionnels concernés et axes travaillés.
Formaliser la procédure de prise de contact avec les professionnels du réseau.	Février 2017	- Groupes de travail	Liste des procédures et outils développés, méthodologie employée et des règles d'utilisation.
Faire un état des lieux initial des ressources existantes dans chaque département et lancer les premières prises de contact.	Février 2017 pour les départements 78, 91, 93 et 95, puis par opportunité.	- Temps des chargés d'orientation dédiés à la compilation des bases de données et la prise de contact	Comparatif entre le nombre de dispositifs repérés, contactés et ayant fait l'objet d'un entretien selon le département et le type d'établissement, service ou prestation.
	Juillet 2017 pour les départements 75, 77, 92 et 93, puis par opportunité.		
Réaliser des entretiens avec les professionnels et effectuer les relances.	Juin 2017 pour les départements 78, 91, 93 et 95, puis par opportunité.	- Temps des chargés d'orientation dédiés à la réalisation des entretiens - Temps de réunion mensuelle dédiés au suivi du travail de réseau	Comparatif entre le nombre d'envois des outils de communication par mailing et e-mailing, et le nombre de demandes ramené à la densité de population selon le

	Décembre 2017 pour les départements 75, 77, 92 et 93, puis par opportunité.		département et la façon dont les personnes ont connu le CEAPSY.
Lancer les vagues de communication type « personnes hors réseau » : réviser des outils de communication si nécessaire, déterminer les cibles et faire la diffusion par mail et email.	Septembre 2017 pour les départements 78, 91, 93 et 95.	<ul style="list-style-type: none"> - Budget: 8 000€ à répartir entre la communication et les frais de publication des rapports d'activité et d'observation - Groupes de travail - Mobilisation d'usagers et de professionnels du réseau - Temps dédiés de l'assistante de direction pour le suivi des vagues de communication - Temps de réunion mensuelle dédiés au suivi des demandes 	
	Mars 2018 pour les départements 75, 77, 92 et 93.		

Axe 2 : Elargir la connaissance et la pratique du CEAPSY en cohérence avec l'intégralité de ses missions			
Actions	Echéances	Moyens spécifiques affectés et suivis particuliers	Indicateurs d'évaluation
Editer une grille d'entretien commune au travail de connaissances des dispositifs	Février 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail - Temps de la chargée de mission à des co-entretiens pour faire évoluer les grilles d'entretien 	Bilan des formations, d'analyse des pratiques professionnelles, de colloques et de séminaires suivi, professionnels concernés, contenu et raison de leur mise en place. Nombre d'abonnements en cours et de documentation acquise et analysés par l'équipe, axes et raisons de leur utilisation et de leur diffusion.
Continuer à déployer la plateforme intranet de centralisation des demandes et perfectionner son ergonomie.	En continu		
Finaliser la révision des Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles	Juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Budget : 6 500€ annuel à répartir entre les groupes d'analyse des pratiques professionnelles et la formation. 	
Maintenir la formation des professionnels correspondant aux compétences en lien avec leur positionnement dans le traitement des demandes	En continu		
Maintenir des temps nécessaires à la documentation et la participation à des colloques, séminaires, journées d'étude spécifiques à chaque professionnel	En continu	<ul style="list-style-type: none"> - Budget : 1 500€ à répartir entre la documentation, les frais de séminaires et d'adhésions. 	

Etoffer le vademécum à l'intégralité des établissements, services et prestations listés dans la nomenclature et veiller à sa diffusion.	Mars 2018	- Groupes de travail - Mobilisation des professionnels du réseau	Nombre des groupes de travail et des temps dédiés, professionnels concernés et axes travaillés. Liste des procédures et outils développés, méthodologie employée, utilisation.
Effectuer un état des lieux de la documentation du CEAPSY (celle utilisée en interne et celle diffusée aux utilisateurs), formaliser et améliorer les règles d'organisation, de partage, de diffusion et de mises à jour	En continu	- Groupes de travail - Renfort d'un aide documentaliste à recruter ou organisme de conseil.	
Maintenir un temps d'échange régulier sur les connaissances et les pratiques développées par chaque professionnel, les outils développés et les grilles de recueil de l'activité.	En continu	- Temps de réunion mensuelle dédiés	
Préparer une évaluation interne et la mettre en œuvre avant la réécriture d'un nouveau projet d'établissement	Décembre 2020	- Groupes de travail - Renfort d'un stagiaire à recruter ou organisme de conseil	

Axe 3 : Développer les actions de diffusion de connaissances du CEAPSY			
Actions	Echéances	Moyens spécifiques affectés et suivis particuliers	Indicateurs d'évaluation
Mettre en place un pilotage spécifique de la fonction observatoire/étude du CEAPSY (ARS Ile-de-France/représentants du GCSMS/équipe du CEAPSY/partenaires) permettant de dégager les axes d'enquête particuliers.	Juillet 2017		Bilan des partenariats développés. Bilan des actions mises en œuvre, utilisateurs concernés, contenus et partenaires concernés.
Continuer à développer des relations avec les organismes d'étude et de recherche et envisager un programme d'étude.	En continu	- A déterminer selon les opportunités - Instance de pilotage de la fonction observatoire - Temps du directeur dédiés au développement et la recherche de financements - Renfort d'un chargé d'étude à recruter	

Profiter de la logique de régionalisation pour réaliser un premier rapport d'observation et en évaluer la pertinence	Mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail - Temps du chargé de mission dédiés à la centralisation de synthétisation des informations récoltées par les chargés d'orientation et la rédaction d'un rapport d'observation - Budget: 8 000€ à répartir entre la communication et les frais de publication des rapports d'activité et d'observation 	
Continuer à développer des relations avec les organismes en charge de l'information et la formation et envisager le montage d'actions.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer selon les opportunités. - Temps du directeur dédiés au développement et la recherche de financements - Renfort par des professionnels à recruter en fonction des projets. 	

Axe 4 : Renforcer l'inscription du CEAPSY dans une dynamique nationale			
Actions	Echéances	Moyens spécifiques affectés et suivis particuliers	Indicateurs d'évaluation
Continuer à développer la communication et les relations avec les administrations publiques et instances de pilotage national.	En continu	- A déterminer selon les opportunités	- Bilan des relations et des éventuelles actions et partenariats développés.
Maintenir les échanges d'expérience avec les organismes similaires en région.	En continu	- A déterminer selon les opportunités	
Envisager l'adhésion aux Fédérations Nationales jugées pertinentes avec les objectifs du CEAPSY et participer à leurs actions.	En continu	- Budget : 1 500€ à répartir entre la documentation, les frais de séminaires et les adhésions.	

Annexe 6 : Note de synthèse sur le développement de la fonction
observatoire du CEAPSY